



01/03/2010

COMPTE-RENDU DU C.A DU 25 février 2010

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Président Jean DESTRUHAUT.

Délégués du C.A présents : Marie France DE ZANET, Jean DESTRUHAUT, Hubert DOSBA, Françoise LAMARQUE, Jean Jacques LARTIGAU, Georges LOUBEYRES, Christophe PECHAMBERT, Yves PICARD, Anne RAQUIN CORNE.

Délégués du C.A excusés : Françoise BEHERETCHE, Alain GIRARD, Francis LEDOUX,.

Délégués du C.A absents :

Responsables d'Antennes présents : Romain ARDILLER, Marie Claude GARCIA, José LABORIE, Jean Claude LASSALLE-BAREILLES, Dany LICARD, Salvador SALVADOR.

Responsables d'Antennes excusés :

1. **MISES AU POINT** :

Il faut respecter le formalisme des documents, trop de modifications sont apportées par les utilisateurs. Un C.D avec les documents préparés est en possession de chaque Antenne, ceci permet d'avoir une uniformité de présentation vis-à-vis des destinataires extérieurs. Si les documents utilisés ne sont pas conformes, l'ADPC les renverra à l'expéditeur jusqu'à ce qu'ils soient les bons.

D'autre part, en interne, si tout le monde répond complètement et correctement aux renseignements demandés sur les documents fournis, il est beaucoup plus facile et rapide d'en faire la compilation pour élaborer les réponses aux autorités ou à la FNPC.

Les réponses des Antennes aux demandes de l'ADPC doivent se faire dans les délais. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Il est très désagréable de toujours relancer pour respecter les dates butoirs, sachant qu'il y a du temps à passer pour élaborer les réponses. Ceci peut être gênant en fin d'année lors des bilans à envoyer à la FNPC pour le renouvellement de l'agrément de sécurité civile.

Le Président demande à tous de faire un effort.

2. **POINT SUR LA PREPARATION DE L'A.G 2010** :

La responsable de la commission animation ne pouvant être présente au C.A a donné tous les éléments nécessaires pour confirmer que la préparation de l'A.G est terminée grâce à l'implication des différentes Antennes. La préparation de la salle se fera la veille de l'A.G.

3. **VALIDATION DES TARIFS 2010** :

Le Président propose au C.A de reconduire les tarifs de 2009. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4. **APPROBATION DES BILANS FINANCIERS 2009, VALIDATION DES BUDGETS PREVISIONNELS DES ANTENNES** :

Le trésorier présente les bilans 2009 des Antennes ainsi que les budgets prévisionnels 2010. Le C.A approuve ces comptes à l'unanimité

5. **POINT FINANCIER DE L'ADPC** :

Le Trésorier présente les comptes 2009 et le budget prévisionnel 2010 de l'ADPC. Le bilan 2009 est déficitaire. Le C.A approuve les comptes à l'unanimité.

6. **APPLICATION DES PROTOCOLES INFIRMIERS** :

Lors de nos postes de secours les infirmiers diplômés d'état œuvrent dans nos équipes en tant que secouristes. En dehors de la présence d'un médecin, ils peuvent être amenés à faire face à une situation d'urgence inattendue et devoir mettre en œuvre un protocole conservatoire après régulation du SAMU en attente de son arrivée sur les lieux.

Ces protocoles ne sont applicables que si l'urgence est traitée en première intention par une équipe de secouristes.

Tout établissement d'un protocole conservatoire applicable dans le cadre de la mise en place d'un DPS impose une évaluation par la FNPC.

Après la présentation des protocoles par Y. Picard, le C.A décide à l'unanimité l'application de ces protocoles. Yves PICARD sera le médecin référent de l'ADPC pour leur validation. Il fournira à chaque Antenne une liste des médicaments et matériels nécessaires dans les ambulances pour l'application de ces protocoles. Les Antennes possédant des infirmiers dans leurs effectifs pourront leur proposer ces décisions. Les

protocoles seront fournis par l'ADPC à la demande. Ils seront validés et signés par le médecin référent de l'ADPC puis envoyés à la FNPC pour évaluation.

7. **CONTENU FORMATION CONTINUE DES SECOURISTES :**

Les instructeurs ont élaboré un contenu de formation continue. Les moniteurs des Antennes en prendront connaissance pour la réalisation de leurs séances.

8. **POINTS SECOURS DES FETES LOCALES :**

La Préfecture demande aux Associations agréées de Sécurité Civile de prendre en charge les points secours de 17 communes qui ne les pratiquent pas et dont la population est supérieure à 1000 habitants. La répartition est faite entre la Protection Civile (3), la Croix Rouge et la Croix Blanche. Une réunion de finalisation en Préfecture aura lieu le 31 mars.

9. **ENGAGEMENT DES ANTENNES POUR LUXEY 2010**

Cette année MUSICALARUE se déroulera du vendredi 13 août au dimanche 15 août.

Après discussion, chaque Antenne fait ses propositions. AIRE : 2 équipes, MORCENX : 2 équipes, MONT DE MARSAN : 1 équipe, SOUSTONS : 2 équipes, TARTAS : 1 équipe, TYROSSE : 1 équipe.

Il manque 3 équipes pour boucler les postes. Il est demandé aux Antennes ayant le plus de secouriste de faire un effort pour fournir l'effectif manquant.

10. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Création des DPS dans eBrigade :

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier. Quelques Antennes ont adopté la démarche, les autres sont vivement invitées à le faire rapidement.

Afin de créer correctement les DPS, il est nécessaire en amont de créer le matériel de l'Antenne dans la rubrique matériel. Ensuite il est possible de calculer le poste, éditer l'annexe II de la convention, le devis et la facture.

Groupes électrogènes détenus par ERDF :

ERDF a répondu favorablement à notre demande. Nous avons pris possession de 6 groupes (1 par Antenne) de 4,5 KW. Nous attendons la convention que doit émettre ERDF, ensuite une réception officielle aura lieu avec notre généreux donateur. Un merci particulier à Stéphane BEGUE.

Charte de signalisation des véhicules :

Une nouvelle charte vient d'être éditée par la FNPC. Elle est disponible dans l'intranet PROCION.

Postes de secours dans les départements limitrophes :

Jean DESTRUHAUT informera le Gers et les P.A.

Création site internet de Mont de Marsan :

Romain Ardiller demande s'il peut créer un site à Mont de Marsan. La commission communication étudiera la possibilité et définira les règles à respecter. Le C.A entérinera cette proposition lorsqu'elle sera définitive, puis le site pourra être créé.

Indemnisation déplacement des secouristes :

Le Président s'est renseigné auprès de la FNPC. Le sujet sera débattu lors du prochain Conseil d'Administration.